



PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 11 octobre 2016

Présidence: Arthur Petit

Ouverture: 20h00

Appel: 45 membres présents, 10 membres excusés

Excusés
Michel Ansermoz
Alexandre Besson
Raphaël Chappuis
Pierre-François Charmillot
Founou Rémi
Jamal Laksiri
Mirka Lessi
Jasmine Menamkat
Giorgio Micello
Philippe Rosset

Le quorum est atteint: 82%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 6 septembre 2016.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité – Communiqué No 2.
4. Dépôt de préavis:
 - N° 7 – Demande d'un crédit de construction pour la rénovation et l'extension du bâtiment dit «La Débridée» - (1er membre PLR. Rapporteur rose-vert).
 - N° 8 – Demande d'un crédit pour l'organisation de la manifestation « Rolle 1900 » - (1er membre PLR. Rapporteur UDC).
 - N° 9 – Nyon Région Télévision, demande de participation financière - (1er membre UDC. Rapporteur vert-lib').
 - N° 10 – Plan de quartier «Gare Nord - Schenk» - (transmis à la CPU).
 - N° 11 – Projet d'aménagement des routes de la Vallée, de Jolimont et du nouveau chemin du Grand.Pré - (transmis à la CPU).
 - Nomination des commission ad hoc pour le préavis 7, 8, 9.
5. Préavis municipal N° 1 – «Dépenses imprévisibles et exceptionnelles; comptes d'attente pour frais d'étude; placement de capitaux; autorisations générales» – Rapport de la Cofin.



6. Préavis municipal N° 2 – «Octroi de servitudes passives sur des propriétés privées communales – Autorisation générale» – Rapport de la CPU.
7. Préavis municipal N° 3 – «Acquisition et aliénation d'immeubles; acquisition et participation dans des sociétés commerciales; autorisations générales» – Rapport de la Cofin.
8. Préavis municipal N° 4 – «Autorisation générale de plaider» – Rapport de la Cofin.
9. Préavis municipal N° 5 – Amendement au Règlement du Conseil communal» – Rapport de la CPU.
10. Préavis municipal N° 6 – Arrêté d'imposition pour l'année 2017 – Rapport de la Cofin.
11. Election de 2 membres + 1 suppléant à l'AIER.
12. Associations intercommunales.
13. Divers et propositions individuelles.

En ouverture de séance le Président procède à l'assermentation de Mme Cécile Rod; le Conseil est ainsi au complet.

Il souhaite ensuite la bienvenue à chacun et fait voter l'ordre du jour modifié au point 4 relatif au Préavis municipal N° 9 qui sera transmis à la Cofin et non à une commission ad hoc. L'ordre du jour modifié est accepté à la majorité.

1. Procès-verbal de la séance du 13 septembre 2016

M. Deruaz déplore que le courrier du syndic Jean-Noël Goël n'ait pas fait partie de l'envoi des documents aux conseillers. La secrétaire lui répond que cette lettre est à disposition auprès d'elle pour les conseillers qui en désirent un exemplaire.

Le procès-verbal est accepté à la majorité, tel que présenté.

2. Communications du Président

Le Président corrige son adresse email qui est arthur.petit@bluewin.ch. En ce qui concerne la réponse de la Municipalité à la pétition du GREC, il en lit le résumé; seule la proposition N° 5 demandant une modification de la durée de stationnement devant le cimetière a obtenu un accord partiel, mais pas dans la mesure suggérée. Il tient à disposition l'ensemble des réponses à cette pétition. Il procède ensuite à la lecture d'un mail reçu du « Groupe non aux expulsions », demandant le soutien de la commune pour le non-renvoi d'un ancien employé de l'entreprise Henny et Cie SA ayant travaillé pour la commune de Rolle au service de la voirie. Afin de donner suite à la proposition de cadeau pour M. Goël par Mme Petitpierre lors du dernier Conseil, il indique qu'un bon auprès des magasins Manor d'une valeur correspondant à celle des jetons de présence de cette séance lui sera offert.

3. Communications de la Municipalité

Mme Choulat Pugnale donne quelques informations au sujet du Port ouest dont les travaux ont bien débuté le 3 octobre 2016; ce jour-là plus aucun bateau privé n'y était amarré, et le dernier à avoir quitté le port à la rame fut Denys Jaquet. Le premier juillet prochain, le nouveau port sera à bon port...

Mme Tecon répond à Mme Weber Mayerat, concernant l'exploitation des gaz sous le Léman, que cette thématique sera confiée à la commission sur l'énergie; pour la monnaie «Le Léman», la Municipalité doute un peu de son réel impact sur l'économie rolloise et pense que si l'impulsion venait du GREC et des commerçants, elle pourrait être considérée différemment.



M. Haldimann a participé à la première séance d'information sur l'ouverture du nouveau restaurant d'ENJEU qui s'appellera «Crock'n Rolle», suite à un concours. A cette occasion il réitère un vœu de la Municipalité qui est que pour Enfance et Jeunesse, association importante, les conseillers rollois qui sont élus au Conseil intercommunal s'y impliquent sachant que ENJEU représente beaucoup d'enjeux. Il annonce que désormais les jeudis après-midis de 13h30 à 15h30 l'épicerie mobile de Caritas fait un arrêt à Rolle, le long du Château. Ce sont environ 1160 personnes qui touchent le subside de l'assurance maladie à Rolle qui sont concernées par cette épicerie.

4. Dépôt de préavis 2016-2021

N° 7. Demande d'un crédit de construction pour la rénovation et l'extension du bâtiment dit «La Débridée».

La commission se compose comme suit: Mmes Eynard, Weber Mayerat, Petit; MM. Buvelot, Mivelaz, Bréchon, Capriati.

La commission est adoptée à la majorité.

N° 8. Demande d'un crédit pour l'organisation de la manifestation «Rolle 1900».

La commission se compose comme suit: Mmes Carrard Gay, Perren, Schmutz, Perrelet, Grin; MM. Roland, Pelichet.

La commission est adoptée à l'unanimité.

N° 9. Nyon Région Télévision, demande de participation financière.

Le préavis sera transmis à la Cofin.

N° 10. Plan de quartier «Gare Nord-Schenk», et rapport d'impact sur l'environnement.

Le préavis sera transmis à la CPU.

M. Paley veut savoir comment seront traités les conflits d'intérêt pouvant exister entre un membre de la commission et le projet Gare Nord-Schenk (p. ex. employé par une entreprise concernée, impliqué de façon personnelle ou avec des clients...). Quelles sont les règles en la matière?

Le Président précise qu'en fonction de la loi sur les communes le conseiller doit se récuser.

M. Paley rajoute qu'il veut que les membres de la commission certifient leur neutralité envers le projet.

N° 11. Projet d'aménagement des routes de la Vallée, de Jolimont et du nouveau chemin du Grand-Pré.

Le préavis sera transmis à la CPU.

5. Préavis municipal N° 1 – «Dépenses imprévisibles et exceptionnelles; comptes d'attente pour frais d'étude; placement de capitaux; autorisations générales» – Rapport de la Cofin.

Mme Dévaud, rapporteur de la Cofin, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis puis le président ouvre la discussion sur le fond.

M. Deruaz explique que la Cofin a émis un vœu à propos du point 2 et demande à la Municipalité si elle peut se déterminer par rapport à ce vœu.

Mme Tecon lui répond que cette dernière prend acte du vœu et fera en sorte qu'il soit suivi.

Le Président clôt la discussion et le vote montre que le préavis est accepté à la majorité.



Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 1 de la Municipalité du 11 juillet 2016,
- Entendu le rapport de la Cofin chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'accorder à la Municipalité la compétence d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget jusqu'à concurrence de Fr. 50'000.- par cas au maximum;
2. D'autoriser la Municipalité à ouvrir des comptes d'attente pour la comptabilisation de certains frais d'études qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci jusqu'à concurrence de Fr. 50'000.- au maximum par cas;
3. D'accorder à la Municipalité une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune auprès d'établissements bancaires, de compagnies d'assurances, de collectivités publiques ou d'entreprises établies en Suisse et offrant de solides garanties financières. Ces autorisations sont valables pour la durée de la législature, soit du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2021. Elles viendront toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2021.

Le **Préavis N° 1** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 11 octobre 2016

6. Préavis municipal N° 2 – «Octroi de servitudes passives sur des propriétés privées communales – Autorisation générale» – Rapport de la CPU.

M. Bréchon, rapporteur de la CPU, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis.

Le président ouvre alors la discussion sur le fond puis la referme pour passer vote qui montre que le préavis est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 2 de la Municipalité du 11 juillet 2016,
- Entendu le rapport de la CPU chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'autoriser la Municipalité à octroyer toutes servitudes comportant une charge pour la Commune – notamment en faveur de Romande Energie, de l'AIER, du SIDERE, des services du gaz ou des eaux, ou pour toute autre nécessité des services communaux, ou d'intérêt public – sur les propriétés privées communales, durant la législature 2016-2021.

Cette autorisation est valable pour la durée de la législature, soit du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2021. Elle viendra toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2021.

Le **Préavis N° 2** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 11 octobre 2016



7. Préavis municipal N° 3 – «Acquisition et aliénation d'immeubles; acquisition et participation dans des sociétés commerciales; autorisations générales» – Rapport de la Cofin.

Mme Dévaud, rapporteur de la Cofin, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis.

Le président ouvre alors la discussion sur le fond puis la referme pour passer vote qui montre que le préavis est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 3 de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Cofin chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide d'accorder à la Municipalité

1. une autorisation générale de statuer sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- au plus, par cas, charges éventuelles comprises;
2. une autorisation générale de procéder à des acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de CHF 2'000'000.- au total;
3. une autorisation générale de procéder à l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas et de CHF 50'000.- par année;

Décide d'autoriser la Municipalité

4. à porter le coût de chaque acquisition d'immeubles et de participations respectivement au débit du poste de bilan 9123 – Terrains et bâtiments du patrimoine financier et du poste de bilan 9153 – Titres et papiers valeurs.

Ces autorisations sont valables pour la durée de la législature, soit du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2021. Elles viendront toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2021.

Le **Préavis N° 3** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 11 octobre 2016

8. Préavis municipal N° 4 – «Autorisation générale de plaider» – Rapport de la Cofin.

Mme Dévaud, rapporteur de la Cofin, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis.

Le président ouvre alors la discussion sur le fond puis la referme pour passer vote qui montre que le préavis est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle



- Vu le préavis N° 4 de la Municipalité du 11 juillet 2016,
- Entendu le rapport de la Cofin chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'autoriser la Municipalité à plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales, que la Commune de Rolle soit demanderesse (requérante) ou défenderesse (intimée).

Cette autorisation générale s'étend aux actions de plaider, recourir, transiger, compromettre ou passer expédient.

Cette autorisation est valable pour la durée de la législature, soit du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2021. Elle viendra toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2021.

Le **Préavis N° 4** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 11 octobre 2016

9. Préavis municipal N° 5 – Amendements au Règlement du Conseil communal – Rapport de la commission ad hoc.

M. Hay, rapporteur de la commission ad hoc, lit les conclusions amendées du rapport.

Le président ouvre alors la discussion sur le premier amendement portant sur le second paragraphe de l'article 38 puis la referme pour passer au vote qui montre que l'amendement est accepté à l'unanimité.

Le président ouvre alors la discussion sur le second amendement portant sur le second paragraphe de l'article 39 puis la referme pour passer au vote qui montre que l'amendement est accepté à l'unanimité.

Le président ouvre alors la discussion sur le fond puis la referme pour passer au vote qui montre que les conclusions amendées du préavis sont acceptées à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 5 **amendé** de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1- De modifier la teneur de l'article 38, second paragraphe, du Règlement du Conseil communal comme suit:
«Cette commission est composée de 5 membres au moins. Ils sont désignés pour la durée de la législature».
- 2- De modifier la teneur de l'article 39, second paragraphe, du Règlement du Conseil communal comme suit :
«Cette commission est composée de 5 membres au moins. Ils sont désignés pour la durée de la législature».



- 3- De requérir l'approbation cantonale utile auprès de la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité.

Le **Préavis N° 5** est accepté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance le 11 octobre 2016

10. Préavis municipal N° 6 – «Arrêté d'imposition pour l'année 2017» – Rapport de la Cofin.

Mme Dévaud, rapporteur de la Cofin, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis.

Le président ouvre alors la discussion sur le fond puis la referme pour passer vote qui montre que le préavis est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 6 de la Municipalité du 19 août 2016,
- Entendu le rapport de la Cofin chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2017 tel que présenté, fixant le taux d'imposition de la Commune à 59,5% selon l'annexe du présent préavis dont il fait partie intégrante.

Le **Préavis N° 6** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 11 octobre 2016

11. Election à l'AIER de 2 membres et 1 suppléant.

Le Président fait part des propositions qui sont: MM. Michel Ansermoz et Cyril Pelichet en tant que membres et Mme Anne Beck Thentz en tant que suppléante.

Ces commissaires sont élus à l'unanimité.

12. Associations intercommunales.

M. Deruaz s'exprime en tant que président de la Cofin, en lien avec les associations intercommunales, et remercie Mme Tecon actuellement en charge du dicastère des finances ainsi que la nouvelle boursière, Mme Vontobel, pour avoir réussi à communiquer très tôt le budget à la Cofin, ce qui au vu des circonstances actuelles est un exploit. Toutefois, la Cofin et certainement la Municipalité, après avoir étudié ce budget s'inquiètent d'un point qui est celui de l'augmentation de 12,5% des charges provenant des associations intercommunales entre les budgets 2016 et 2017. Il invite donc les représentants du Conseil participant à des conseils d'associations intercommunales dans lesquels la commune de Rolle est représentée, à être particulièrement vigilants au moment de l'étude des budgets.

Mme Bermejo Dubois informe qu'au Conseil Régional le Comité directeur a évoqué le DISREN qui est le mécanisme de son financement. Pour ceux qui ne connaissent pas le DISREN, il serait intéressant de consulter le site internet de la région de Nyon, très bien fait, afin de comprendre le fonctionnement de ce



mécanisme assez compliqué. Pour ceux également qui n'ont pas connu la vie tumultueuse du système de financement du Conseil régional, elle rappelle qu'il y a eu à l'époque un système intitulé le PIR pour lequel on avait constaté qu'en termes de projets soutenus, les projets rollois étaient très réduits, voire absents. Elle demande alors à la Municipalité, par rapport au DISREN, s'il existe des projets pour lesquels il pourrait être sollicité, avec un accent mis sur les infrastructures sportives, sujet déjà évoqué lors de la législature précédente, notamment pour des projets communs avec Perroy, Mont-sur-Rolle, etc.

Mme Tecon répond que beaucoup de projets existent dans le cadre du Conseil régional de l'aglo, donc le grand Genève, qui pourraient passer à travers le DISREN, par exemple la mobilité douce. Un projet existe entre Gilly et Perroy, le plus possible le long des voies de chemin de fer, ce qui n'est pas simple. Il y a deux semaines, une délégation du Conseil régional est venue à Rolle pour présenter à nouveau le DISREN et réexpliquer son fonctionnement, et effectivement la Municipalité est chargée de réfléchir à un projet d'envergure. Des idées, dont certaines ambitieuses, sont en train de germer et cette réflexion fait partie de du travail des municipaux.

M. Paley trouve que l'on n'est pas obligé d'inventer de nouvelles dépenses et que l'on peut aussi penser à des projets en cours comme le port ou ce qui lui est lié.

Mme Tecon réplique que le port n'est pas un projet régional au niveau du district de Nyon, mais un projet rollois.

Mme Safi complète en disant que la réflexion portait plutôt sur le développement de la SNR qui est un projet régional sachant qu'il s'agit d'un club nautique qui a un rayonnement lémanique.

Mme Choulât Pugnale mentionne être en discussion avec les responsables de la SNR et il y a là une possibilité à étudier; elle en parlera plus à fond avec le Président de la SNR.

13. Propositions individuelles et divers.

Mme Weber Mayerat croit savoir que des habitants de la commune ont envoyé un courrier concernant la manifestation Rolle 1900. Puisqu'il n'a pas été reçu, elle se permet de faire part de quelques réflexions personnelles à ce propos. Elle ne remet pas en cause le sérieux et l'engagement de l'organisatrice, Mme Jais, et elle a apprécié que les habitants se soient mobilisés autour d'un thème et reconnaît que la fête a permis une émulation qu'il faudrait faire perdurer. Mais est-il judicieux de renouveler la fête sur le même thème chaque année? Elle ressent l'idée du thème comme un corset qui conduit à une finalité idéale du genre «Petite maison dans la prairie». Elle souhaite ne pas avoir à faire chaque année le même retour en arrière sur les images factices de notre passé. Est-ce que c'est une fête pour les rollois ou une fête par les rollois pour les gens de passage? Peut-être que pour mobiliser la population une idée commune serait nécessaire mais les participants pourraient eux-mêmes décider d'un sujet précis alors que le thème général serait «Rolle en fête».

Mme Schmutz remercie la Municipalité et particulièrement les municipaux en charge de la Culture pour avoir réservé la loge de l'Office du Tourisme aux tableaux de son époux, M. Jürg Schmutz, ce qui l'a extrêmement touchée.

Mme Eynard demande s'il serait possible, dans l'idée de la fête à Rolle, d'avoir un inventaire des manifestations prévues pour 2017.

M. Haldimann confirme que c'est en cours, mais difficile à mener à terme en début de législature. Une présentation pourra avoir lieu en janvier ou février 2017.

Mme Carrard Gay a une question sur les feux rouges de l'avenue de la Gare. Y aurait-il moyen d'améliorer leur cadence afin de fluidifier le trafic ou de les régler afin qu'ils ne soient pas rouges en permanence, quelle que soit l'heure?



M. Echenard a effectivement remarqué que de nuit les véhicules sont systématiquement arrêtés aux feux rouges alors que les feux sont verts pour les piétons même si aucun n'a appuyé sur le bouton ou ne se trouve aux alentours. Il en est venu à observer ce phénomène à plusieurs reprises, et après des recherches on a mis le doigt sur le dysfonctionnement d'un interrupteur qui demande toujours le feu vert piétons entre la Gare et la station d'essence. Le problème a été transmis à Transitec qui l'a répercuté chez Siemens qui doit intervenir. A ce jour il n'a pas reçu de feed back mais il espère qu'une solution sera apportée à cette panne très rapidement. Ce problème se remarque d'ailleurs de jour comme de nuit.

Mme Truc Brenneisen se souvient que la Cogest avait déjà soulevé ce problème et ce qui l'inquiète est la synchronisation des bus, des voitures et de ces fameux feux. La synchronisation est mauvaise et les bouchons récurrents en sont un bon exemple.

M. Echenard précise que pour les transports publics qui viennent du haut, s'ils ont demandé la priorité, il y a une zone verte pour eux et le rouge pour le trafic montant. Tous les bus ne sont pas équipés d'un système de priorisation, seulement les bus desservant 4 lignes le sont pour l'instant. La panne décelée génère des problèmes et il va faire en sorte de hâter le processus de réparation.

M. Pelichet a appris tout récemment le départ du siège de l'entreprise Nissan à Rolle pour celui de Paris, ainsi que celui d'une autre entreprise pour Eysins. Dans le cadre de l'arrêt Bony d'autres entreprises arrivent au terme de leur présence de 10 ans sur le territoire rollois; est-ce que la Municipalité peut fournir quelques informations au sujet d'éventuelles discussions en cours avec ces entreprises ou le Canton, et sur l'avenir qui s'annonce au A1 Business Center?

Mme Tecon confirme qu'une rencontre a eu lieu avec la CI pour poser ce type de questions et savoir quelles seraient les répercussions de ces départs, mais ces informations sont vraiment à prendre avec des pincettes car la CI ne sait pas du tout ce qui se passera jusqu'en décembre 2016. Tout peut arriver sachant que si des entreprises déménagent au 15 décembre 2016, tout peut changer. Care Fusion va en principe déménager en 2017 et devrait donc encore collaborer aux finances communales; pour Nissan, la disparition des emplois n'a pas d'impact sur les impôts étant donné que pour bénéficier de l'arrêt Bony il faut remplir certaines conditions et l'entreprise a toujours largement le nombre d'emplois nécessaires. Oui la Municipalité détient certaines infos, et non elle ne les divulguera pas car elles sont beaucoup trop aléatoires et incertaines, mais cela permet une projection au plus près de la réalité pour les budgets.

M. Pelichet poursuit avec le plan de quartier Gare Nord-Schenk; sachant que Schenk a évoqué la possibilité de transférer son siège si le plan de quartier ne passe pas la rampe du Conseil communal, il demande s'il y a une estimation de l'effet de ce transfert sur le taux d'imposition et la péréquation financière.

Mme Tecon estime que l'impact sur l'économie régionale et les emplois serait plus important que celui sur le taux d'imposition. Il y aurait plus de problèmes posés par la disparition de l'entreprise au niveau des employés dont beaucoup résident dans la couronne rolloise et à Rolle et des fournisseurs, et c'est sur ces points que la réflexion porte plutôt que sur celui des impôts que l'entreprise rapporte à la commune.

Mme Weber éprouve le besoin de lire un texte qu'elle a rédigé sur le plan de quartier Gare Nord-Schenk:

« En préambule, un projet important pour notre ville ne devrait pas être l'objet de l'appropriation par un parti ou un autre, j'aimerais donc m'exprimer sur ce qui ne me convient pas dans ce projet en des termes philosophiques plutôt que politiques.

J'aurais aimé pouvoir m'enthousiasmer pour un projet de quartier qui apporte quelque chose à notre ville, qui s'inscrive dans sa vie, dans son paysage et qui fasse corps avec elle.

Malheureusement, d'après moi, ce n'est pas le cas avec ce projet. Dans notre petite commune qui s'est développée tardivement et très rapidement, j'aspirerais que les derniers espaces constructibles fassent l'objet d'une réflexion de fond par la municipalité, en lien avec la population.



En outre, le fait qu'il s'agit d'un « écoquartier » ne devrait pas être l'alibi pour nous empêcher de réfléchir et d'avoir un avis critique. L'attribut : « écoquartier » ne nous permet pas de faire l'impasse sur l'écologie du paysage ni d'enterrer notre sensibilité pour le patrimoine naturel. A ce propos, les photos présentées dans le document remis par la municipalité donnent une vision de l'impact du nouveau site de production et son inscription dans le paysage très différente des documents proposés par le groupe quel Rolle. Cette différence demanderait à être éclaircie.

J'aurais espéré pour ce projet, que nous puissions profiter des expériences parfois exemplaires qui ont lieu ailleurs. Au lieu de cela, notre agenda est dicté par une entreprise, certes pourvoyeuse d'emploi, mais elle ne devrait en aucun cas nous imposer un quartier, qui selon moi n'a pas été conçu en fonction de notre ville, et de son paysage mais pour ses propres besoins.

D'ailleurs en matière d'emploi qu'est-ce qui nous garantit que le nouveau site de production propose autant de postes de travail qu'aujourd'hui. Nous savons pertinemment que toute usine conçue actuellement remplace beaucoup de postes par des machines. N'oublions pas que ces places de travail sont un argument prépondérant pour boucler ce projet en un temps record.

En outre je ne suis pas d'accord que la commune mette 500.000 francs de sa poche pour le déplacement de la bretelle autoroutière, alors que l'entreprise Schenk, grâce à nous, pourra effectuer une opération immobilière de plusieurs centaines de millions de francs. Le fait que l'entreprise s'acquitte de quelques millions pour les infrastructures ne me rassérène pas particulièrement, sachant que la commune devra s'acquitter de tout le reste.

Quant aux normes dictées par le canton, elles ne devraient pas nous empêcher de prendre le temps de réfléchir et de mûrir une vision sensée et sensible pour notre ville. Remplir frénétiquement les espaces vides ce n'est pas lui payer notre tribut.

J'aurais aimé que notre municipalité, et nous les conseillers, puissions bénéficier de visite de quartiers qui ont été pensés différemment que celui qu'on nous propose, notamment les Vergers à Meyrin. Je formule ce souhait aujourd'hui. Je pense en effet que nous avons besoin d'une éducation et d'une confrontation à d'autres approches, plus concertées, au lieu de continuer à faire « comme d'habitude » parce que c'est ce que nous connaissons. Que savons-nous finalement d'expériences novatrices ? Je pense que nous bénéficierions tous de les connaître.

En outre, je me demande dans quelle mesure il est correct que des membres de la commission conviés par Schenk se soient rendus à cette invitation et je me pose donc la question, s'ils ne seraient pas tenus d'entendre également le point de vue des opposants, pour rétablir l'équilibre.

Je formule cela sous forme de souhait.

Je m'interroge en outre sur le fait que le Conseil aie la légitimité pour lever les 143 oppositions dont celle de Patrimoine Suisse et ce, au bénéfice d'une parcelle privée. Cela crée un précédent que nous devons assumer lors de prochains dossiers.

Pour conclure, en temps que conseillère communale, j'estime que nous avons une trop lourde responsabilité pour que la décision porte uniquement sur nos épaules. Je préférerais que cette responsabilité soit portée par la population, l'enjeu est trop grand pour notre assemblée. »

Mme Beck s'étonne d'avoir reçu des rapports de la Cofin non signés et du fait que les scrutateurs sont ce soir du même parti.

M. Deruaz lui répond que les rapports de la Cofin sont signés en début de séance, ceci depuis le début de la législature précédente.

Le Président clôt alors la séance à 21h50.

Au nom du Conseil communal

Arthur PETIT
Président



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire